

« Persécution et exil » : la venue au Québec des congrégations françaises, 1900-1914

Guy Laperrière

Volume 36, numéro 3, décembre 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/304069ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/304069ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Laperrière, G. (1982). « Persécution et exil » : la venue au Québec des congrégations françaises, 1900-1914. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 36(3), 389–411. <https://doi.org/10.7202/304069ar>

«PERSÉCUTION ET EXIL»: LA VENUE AU QUÉBEC DES CONGRÉGATIONS FRANÇAISES, 1900-1914

GUY LAPERRIÈRE
Département d'histoire
Université de Sherbrooke

Durant les étés de 1903 et 1904, des centaines de religieuses et de religieux français, faisant surtout partie de congrégations enseignantes, débarquent au Québec, «chassés de leur patrie par une persécution violente»¹. C'était là le point culminant d'une immigration qui avait commencé avec l'arrivée au pouvoir des républicains anticléricaux en 1879 et qui allait se poursuivre jusqu'à la mobilisation de 1914. Malgré l'importance que représente l'immigration de ces quelques milliers de religieuses et de religieux, tant au point de vue religieux que par ses répercussions idéologiques, elle n'a suscité jusqu'à présent aucune étude d'ensemble². Plus étonnant encore, la question des congrégations, qui tint la manchette des journaux en France entre 1900 et 1904, n'a pas retenu l'attention de l'historiographie française³. Nous avons donc entrepris une étude de l'aspect québécois de la question, et ce sont là

1 F. Firmin, supérieur général des Frères de la Croix de Jésus, à Mgr A.-A. Blais, évêque de Rimouski, Ménéstruel (Ain), 22 juin 1903, Archives de l'Archevêché de Rimouski (AAR), dossier FF. de la Croix de Jésus.

2 Dans l'*Évolution des communautés religieuses de femmes au Canada de 1639 à nos jours* (Montréal, Fides, 1977, 324 p.), Marguerite Jean ne traite que des congrégations fondées au Québec. La meilleure vue d'ensemble sur les congrégations religieuses au Québec se trouve dans Bernard Denault, «Sociographie générale des communautés religieuses au Québec (1837-1970)», in *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec* (Montréal, P.U.M., 1975, 15-117), qui mentionne le phénomène que nous étudions aux pages 90-91. Ce point est également signalé par Claude Galarneau, «Les communautés religieuses au Québec 1837-1914», SCHEC, *Sessions d'étude*, 36 (1969), 13-19: 15.

3 À moins de consulter des traités de juristes engagés, comme P. Rimbault, *Histoire politique des congrégations religieuses françaises (1790-1914)*, (Paris, Letouzey et Ané, 1926, 320 p.), ou P. Nourrisson, *Histoire légale des congrégations religieuses en France depuis 1789* (Paris, Sirey, 1928, 2 v., 259 et 215 p.), il faut recourir à des ouvrages contemporains tout aussi polémiques: A. Debidour, *L'Église catholique et l'État sous la Troisième République (1870-1906)* (Paris, Alcan, 1909, II: 288-412) (anticléric); E. Lecaunet, *L'Église de France sous la Troisième République. Les signes avant-coureurs de la Séparation* (Paris, Alcan, 1930, 204-588) (catholique). Sur la loi de 1901, on consultera avec profit P. Sorlin, *Waldeck-Rousseau* (Paris, A. Colin, 1966, 423-449). Assez curieusement, c'est du côté d'auteurs anglo-saxons qu'on trouve le traitement le plus récent de la question: M.O. Partin, *Waldeck-Rousseau, Combes and the Church: the Politics of Anticlericalism, 1899-1905* (Durham, N.C., Duke Univ. Press, 1969, 299 p.); J. McManners, *Church and State in France, 1870-1914*, London, S.P.C.K., 1972, 191 p.); M. Larkin, *Church and State after the Dreyfus Affair: The Separation Issue in France* (London, Macmillan, 1974, 294 p.). Noter cependant que tous ces ouvrages d'historiens abordent la question du point de vue des relations Église-État, et non du point de vue de l'histoire des congrégations elles-mêmes.

problématique et les premiers résultats de cette recherche que nous voulons livrer ici.

La première constatation qui frappe le chercheur est l'ampleur du phénomène et le nombre de publications auquel cette migration a donné lieu, surtout à l'intérieur des congrégations. La question est abordée directement dans plus d'une centaine d'ouvrages imprimés, sans compter des quantités souvent importantes d'archives conservées dans les évêchés et dans les dépôts des communautés au Québec, en France ou à Rome. En outre, le sujet prend une ampleur plus considérable au moment où l'on se rend compte qu'il ne suffit pas d'étudier l'implantation d'une vingtaine de congrégations entre 1900 et 1914, mais qu'il faut également inclure trente autres congrégations arrivées au 19^e siècle et qui envoyèrent plusieurs nouveaux sujets au Canada lors de l'exode de 1902-1904. C'est donc à plus de cinquante congrégations, réparties à peu près également entre femmes et hommes, que nous avons affaire.

Quelles sont les questions principales que pose ce mouvement migratoire d'un type si particulier? Il importe d'abord de connaître la situation légale des congrégations en France, pour mesurer à quel point les départs étaient forcés ou volontaires. Quelles ont été, dans chaque cas, les circonstances des départs? De quelles régions de France sont surtout venues les communautés? Quels types de congrégations le Québec a-t-il accueillies: contemplatives, enseignantes, hospitalières ou vouées aux oeuvres sociales ou paroissiales? Quel était leur esprit: conciliant ou opposé à l'extrême à l'idéal républicain? La question du nombre des arrivants est aussi d'une importance capitale. Parlons-nous de quelques centaines ou de plusieurs milliers? Il faut également étudier les circonstances de leur arrivée, leur adaptation au pays et l'influence qu'ils exercèrent sur les populations. Toutes ces questions ne trouveront pas réponse ici, mais les données partielles dont nous disposons permettent de jeter de la lumière sur plusieurs d'entre elles.

I — La situation des congrégations en France

Au début du 20^e siècle, il ne fait aucun doute dans l'esprit d'une grande majorité de catholiques, tant en France qu'au Québec, que la France est depuis vingt ans sous un régime de persécution qui a pour but de réduire et éventuellement d'anéantir l'influence du catholicisme dans le pays. Cette «persécution», dont la guerre aux congrégations ne constitue qu'un épisode, remonte à la libre pensée du 18^e siècle et à la Révolution; elle est l'oeuvre des loges maçonniques qui visent ni plus ni moins à la destruction du christianisme. Sur l'existence, l'origine et les responsables de cette

«persécution», les témoignages des catholiques contemporains sont innombrables et vont tous dans le même sens. Citons celui de Mgr Bruchési, l'archevêque de Montréal, qui traverse la France pour son voyage *ad limina* à l'été 1902:

La France est en feu. Rien de plus pénible que ce qu'on voit ou qu'on entend partout. [...] On se croirait dans un pays de barbares. Le gouvernement poursuit sa campagne ignoble contre les congrégations religieuses; bientôt il s'attaquera directement à la religion, aux églises, à tout ce qui est chrétien; il se moque des protestations et des discours des catholiques.⁴

Ce sentiment de persécution est universellement répandu chez les catholiques, et en ce qui concerne les congrégations, il connaît son paroxysme dans ce que la conscience populaire a appelé «les lois Combes»⁵. Il faut donc examiner d'abord la situation légale des congrégations en France, pour apprécier le degré de «persécution» dont elles furent victimes. Des Québécois pourront s'étonner que les congrégations françaises aient eu tant de peine à obtenir des autorisations pour exister, car au Québec, l'incorporation civile leur était facilement accordée. Mais en France, cette tradition remonte à l'Ancien Régime et il a toujours existé, même sous les régimes les plus favorables à l'Église, une méfiance du gouvernement vis-à-vis des congrégations, et particulièrement des jésuites. Sous la Restauration, la loi du 4 mai 1825, qui restera la charte des congrégations féminines jusqu'en 1901, permet l'autorisation par ordonnance des congrégations déjà existantes (643 seront ainsi reconnues sous la Restauration) et prévoit une autorisation législative pour les nouvelles congrégations. Par ailleurs, cinq communautés d'hommes avaient été autorisées depuis 1808: les Frères des écoles chrétiennes, les Prêtres des missions étrangères, les Prêtres de la mission (lazaristes), les Pères du Saint-Esprit et les Prêtres de Saint-Sulpice. Il n'y en aura plus d'autres par la suite. De manière générale, la législation est beaucoup plus sévère vis-à-vis des hommes que des femmes. Ainsi, en 1859, un arrêté du conseil des ministres stipule qu'«aucun nouvel établissement appartenant à une congrégation d'hommes non autorisée ne pourrait s'ouvrir sans autorisation du gouvernement»⁶. Ce qui complique la situation, c'est que la législation est rarement appliquée et que, surtout

⁴ P. Bruchési à L.-N. Bégin, 24 août 1902. Archives de l'Archevêché de Québec (AAQ), 91 CM France, 3:46.

⁵ Il y a là un certain paradoxe, puisque la principale loi contre les congrégations, celle du 1er juillet 1901, qui force les congrégations à demander une autorisation légale, est l'oeuvre du gouvernement Waldeck-Rousseau; Combes n'arrive au pouvoir qu'après les élections de mai 1902. Pour une appréciation récente et mesurée de la personnalité et de l'action d'Émile Combes, voir Gérard Baal, «Le petit père Combes (1835-1921)», in *L'histoire*, 16 (1979): 20-28.

⁶ Cité in P. Nourrisson, *Histoire légale des congrégations religieuses...*, I: 218.

durant les périodes favorables (Restauration, Second Empire), les congrégations se multiplient et fondent de nombreux établissements sans être jamais inquiétées par le pouvoir civil. Mais quand surviennent des régimes moins favorables, on exhume les vieux textes de lois et le gouvernement tente de les faire appliquer.

C'est ce qui se produit en 1880. Dépit d'avoir perdu au Sénat la bataille de l'article 7, qui aurait interdit l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées, le gouvernement publie les fameux décrets du 29 mars 1880, qui dissolvent la Compagnie de Jésus et donnent trois mois aux congrégations non autorisées pour demander l'autorisation. Par solidarité avec les jésuites, celles-ci ne la demanderont pas, et le gouvernement procédera à l'expulsion des congrégations d'hommes non autorisées. 261 communautés seront ainsi dispersées, ce qui entraînera de vifs remous chez les catholiques, dont la démission de 200 magistrats. Mais rien n'obligeant une congrégation à être autorisée⁷, les religieux réoccuperont progressivement leurs couvents et les expulsions n'auront guère d'effets pratiques. Par contre, elles jetteront les religieux dans un état de crainte: pour parer à une expulsion éventuelle, plusieurs communautés se chercheront un refuge à l'étranger et c'est ce qui amènera les trappistes de Bellefontaine, en Anjou, à fonder le monastère de Notre-Dame-du-Lac, à Oka (1881).

L'objectif prioritaire des républicains arrivés au pouvoir en 1879 est de transformer l'école. École obligatoire, gratuite et laïque, tel est le programme scolaire de Jules Ferry, qui le réalisera de 1881 à 1886⁸. Chacune de ces lois sera vigoureusement combattue par l'Église catholique, qui y voit une machination progressive pour instaurer «l'école sans Dieu». La loi Goblet de 1886 sur la laïcisation du personnel enseignant touche particulièrement les congrégations. Ici encore, elle est plus rigoureuse pour les écoles de garçons que pour les écoles de filles. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir arriver au Québec à cette époque plusieurs congrégations de frères enseignants: Frères de Saint-Vincent de Paul (1884), Frères maristes (1885), Frères de l'instruction chrétienne (1886), Frères de Saint-Gabriel (1888).

⁷ Il peut sembler y avoir ici une contradiction. En fait, il s'agit d'une de ces subtilités dont est remplie l'histoire légale des congrégations et qu'explique bien P. Sorlin: «La constitution d'une congrégation non autorisée n'est pas, en elle-même, un délit; la congrégation est simplement une association de fait à l'encontre de laquelle aucune pénalité n'est prévue; si le gouvernement est libre de la disperser, les religieux ont toute latitude de se réunir à nouveau» (*Waldeck-Rousseau*, 223).

⁸ L'ouvrage le plus récent sur la question est celui de Pierre Chevalier, *La séparation de l'Église et de l'école. Jules Ferry et Léon XIII* (Paris, Fayard, 1981, 485 p.), qui couvre la période 1875-1883.

Puis vient la loi du 17 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, qui supprime l'immunité des clercs et astreint les futurs prêtres à un an de service militaire. L'évêque-député d'Angers, Mgr Freppel, part en guerre contre cette mesure qui vise à frapper à mort le recrutement du clergé. Mais cette loi «des curés sacs au dos» sera votée. Elle touchera de plein fouet les congrégations cléricales (celles qui comprennent des prêtres). Celles-ci profiteront cependant de dispositions de la loi qui exemptaient du service les jeunes se trouvant à l'étranger, pour ouvrir des scolasticats à l'extérieur de la France et y envoyer leurs novices. Y a-t-il là un lien de cause à effet? L'année 1890 voit arriver au Canada quatre congrégations d'hommes: franciscains, capucins, Pères du Saint-Sacrement, eudistes, suivis en 1891 des Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception. C'est aussi par suite de cette loi que les Missionnaires du Sacré-Coeur envoient leurs scolastiques suivre les cours de l'Université Laval à partir de 1900.

Tout au long de cette période de 1880 à 1900, dans le but principal de lutter contre la mainmorte, le gouvernement français vote des lois qui imposent de nouvelles taxes aux congrégations. La plus célèbre est la taxe «d'abonnement» (1895), contre laquelle plusieurs congrégations s'unirent en une «résistance passive». Cette guérilla diminua certainement les ressources financières des congrégations françaises et taxa sans doute aussi les ressources humaines, dans la mesure où elle mobilisa les supérieurs dans de multiples procédures judiciaires: consultations juridiques, dossiers à préparer, comparutions devant les tribunaux... Et on conçoit très bien que, dans ces circonstances, on se soit mis à parler de «persécution» dès avant 1900.

Mais l'attaque la plus vigoureuse des anticléricaux au pouvoir contre les congrégations vient en 1901 avec la loi sur les associations. Déjà en 1899 et en 1900 le gouvernement avait réagi aux outrances de *La Croix* dans l'Affaire Dreyfus en intentant un procès aux Assomptionnistes: le tribunal déclare cette association dissoute. De manière plus générale, le gouvernement s'inquiète de l'essor des congrégations, qui a été effectivement considérable dans la dernière décennie du 19^e siècle. Waldeck-Rousseau redoute les empiétements du clergé régulier sur le clergé séculier; dans son célèbre discours de Toulouse, il monte en épingle «le milliard des congrégations» et dénonce les «deux jeunesses» de France qui ne se connaissent plus, fruit de l'enseignement congréganiste⁹. C'est

⁹ Texte du discours prononcé à Toulouse le 28 octobre 1900 in Waldeck-Rousseau, *La défense républicaine* (Paris, Fasquelle, 1902), 138-162. L'extrait qui nous intéresse est également reproduit in Waldeck-Rousseau, *Associations et congrégations* (Paris, Fasquelle, 1901), 37-42.

donc pour enrayer le péril congréganiste qu'est déposé le projet de loi sur les associations, assez libéral par ailleurs en ce qui concerne le droit d'association. Devenu loi le 1er juillet 1901, le texte stipule que les congrégations non autorisées devront être reconnues par une loi; que les congrégations peuvent être dissoutes par décret ministériel; que l'enseignement est interdit à tout membre de congrégation non autorisée. Les congrégations non autorisées ont trois mois pour demander l'autorisation.

Allaient-elles ou non la solliciter? Ce fut tout un débat à l'intérieur des congrégations: soumission ou résistance? L'épiscopat lui-même était partagé; le Saint-Siège ne voulut rien conseiller et invita chacun à juger d'après l'intérêt de son institut. Au 1er octobre 1901, 64 congrégations d'hommes et 551 de femmes avaient déposé des demandes d'autorisation. 84 congrégations d'hommes et environ 150 de femmes refusèrent de la demander, jésuites en tête, et se dispersèrent, soit en France, soit à l'étranger¹⁰. À part les jésuites, dont il était évident que la demande serait rejetée, les autres congrégations qui refusèrent de demander l'autorisation — ce furent surtout des bénédictins, des carmes, des carmélites et des chartreux — peuvent être considérés comme particulièrement hostiles au gouvernement: le sentiment commun était qu'elles auraient facilement obtenu l'autorisation, si elles l'avaient demandée, comme l'écrit l'un de leurs défenseurs à propos des bénédictins de Solesmes:

Les moines de Solesmes n'avaient qu'à lever la main — ou à baisser la tête, — ils n'avaient qu'un signe à faire, qu'une parole à prononcer, pour se voir accorder cette autorisation que, dans ses calculs hypocrites, un gouvernement proscrip-teur était désireux d'accorder.¹¹

Et encore là, ces congrégations avaient un double choix: rester sur place et attendre l'expulsion (qui souvent ne vint jamais) ou partir en exil et, dans ce second cas, se disperser sans bruit ou organiser un départ fracassant au milieu d'une grande manifestation populaire. On peut mesurer de cette façon le degré d'hostilité au gouvernement ou la volonté de résistance d'une congrégation. Et dans ce cas-ci, on peut être catégorique: «l'exil» dont on parle est un exil volontaire. Signalons que c'est à ce moment que l'abbaye de Saint-Wandrille, en Normandie, quitta la France pour Vonèche, en Belgique; c'est de là que partiront les premiers moines pour Saint-Benoît-du-Lac en 1912.

¹⁰ Chiffres tirés de Lecanuet, *Les signes avant-coureurs de la Séparation*, 299-304.

¹¹ J. Thirion, *En exil: les congrégations françaises hors de France* (Paris, Librairie des Saints-Pères, 1903, 123 p.), 10.

En quittant le sol français, plusieurs congrégations espéraient provoquer un sursaut de résistance de la conscience catholique, notamment aux élections de 1902, qui furent effectivement des élections de combat sur la question religieuse. Mais le Bloc anticlérical remporta une victoire décisive, et Émile Combes devint président du Conseil. C'est lui qui allait pousser à son paroxysme la lutte contre les congrégations. Dès l'été de 1902, il fait fermer par décret plus de 2 500 écoles pour lesquelles des congrégations non autorisées n'avaient pas demandé d'autorisation en se fiant au caractère non rétroactif de la loi. Dans plusieurs cas, l'expulsion suscite manifestations et violences, notamment en Bretagne (Finistère).

Mais c'est en 1903 que la crise atteint son sommet. Combes décide qu'au lieu de faire l'objet de lois individuelles, les demandes d'autorisation seront examinées ou par la Chambre ou par le Sénat après avoir été regroupées en catégories. Pour les 60 congrégations d'hommes, il y aura quatre blocs: congrégations enseignantes (25), prédicantes (28), commerçante (une, les chartreux), hospitalières, missionnaires ou contemplatives (6). Les demandes des trois premiers groupes sont examinées par la Chambre, qui les rejette successivement en mars 1903. Ces congrégations ont deux semaines pour se disperser et la loi prévoit que leurs biens seront liquidés. Le quatrième groupe, lui, est examiné par le Sénat. Le 4 juillet 1903, celui-ci repousse la demande des Salésiens, mais il ne se prononcera jamais sur les cinq autres congrégations: Frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu, Pères blancs, Société des missions africaines de Lyon, trappistes, cisterciens de Lérins, ce qui permet à ces congrégations de maintenir leur existence en France en toute légalité. De leur côté, les 390 congrégations féminines avaient été réparties en trois catégories: enseignantes, contemplatives et hospitalières. Le dossier des 81 congrégations enseignantes fut présenté à la Chambre le 25 juin 1903: le lendemain, ces demandes furent repoussées, mais le vote fut beaucoup plus serré que précédemment, la majorité n'étant que de 16 voix (285/269). Les dossiers des congrégations contemplatives ou hospitalières ne furent pas présentés au Parlement: ces congrégations ne seront donc pas inquiétées et «bénéficieront» d'une situation légale «régulière».

Au total, à l'été 1903, le gouvernement a rejeté les demandes de la plupart des congrégations cléricales. Dans leur grande majorité, les membres de celles-ci continueront cependant d'exercer leur ministère en France, sous l'habit séculier, et ces grandes congrégations installeront leurs maisons de formation dans les pays limitrophes. Pour les congrégations de frères enseignants, la situation était beaucoup plus délicate. En fait, c'était surtout l'enseignement

congréganiste que le ministère Combes pourchassait. Or la seule activité de ces congrégations était l'enseignement. Les frères se trouvèrent donc placés devant le choix suivant: ou bien maintenir l'oeuvre de l'école catholique en France — et pour cela, il fallait quitter la congrégation en se sécularisant¹², ou bien rester fidèle à la congrégation — et à ce moment-là, il fallait s'exiler. L'option de la sécularisation n'était pas toujours claire, surtout entre 1903 et 1905: certaines sécularisations étaient réelles, d'autres fictives¹³. Le choix entre la sécularisation et l'exil fut déchirant pour la plupart de ces hommes, et ceux qui choisirent l'exil étaient sans doute ceux qui portaient le plus haut leur idéal religieux, bien qu'il y aurait des nuances à apporter là-dessus. C'est ainsi qu'on vit arriver au Québec à l'été 1903 de forts contingents de frères dont la congrégation était déjà implantée: Frères maristes, Frères de l'instruction chrétienne, Frères de Saint-Gabriel, Clercs de Saint-Viateur, Frères du Sacré-Coeur, auxquels vinrent s'ajouter deux congrégations nouvelles, les Frères de la Croix de Jésus (Rimouski) et les Frères agriculteurs de Saint-François Régis (Lac Saint-Jean).

Il restait en France la plus prestigieuse de ces congrégations: les Frères des écoles chrétiennes, qui jouissaient de l'autorisation depuis l'époque napoléonienne. Pour porter un coup fatal à l'enseignement congréganiste, le gouvernement Combes fit voter un projet qui deviendra la loi du 7 juillet 1904 et dont l'article 1^{er} se lit comme suit: «L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations». En plus des Frères des écoles chrétiennes, dont 221 membres arriveront au Québec entre 1904 et 1908¹⁴, cette loi atteignait les congrégations enseignantes féminines, dont un très grand nombre étaient autorisées.

Mais la situation de ces congrégations n'était pas tout à fait la même que celle des congrégations de frères. Elles étaient pour la plupart à la fois enseignantes et hospitalières, et la loi de 1904 n'atteignait pas leurs activités hospitalières. Elles pouvaient donc con-

¹² La «sécularisation» a ici un sens bien particulier, différent de l'acception reçue de nos jours. Il s'agit pour un religieux d'un retour à l'état séculier. Habituellement, à cette époque, un religieux prêtre qui quitte la congrégation reste prêtre séculier; un religieux frère ou une religieuse quitte l'habit religieux et «rentre dans le monde», souvent en continuant de respecter le vœu de chasteté.

¹³ Beaucoup de sécularisations «fictives» furent ordonnées soit par les supérieurs, soit surtout par les évêques, qui signaient des formules à cet effet. Cette sécularisation *pro forma* consistait à quitter l'habit religieux et le couvent, mais à continuer à observer les trois vœux de chasteté, pauvreté et obéissance. Le gouvernement lutta avec force contre ces fausses sécularisations, qui firent l'objet d'innombrables procès. Ce problème des sécularisations n'a guère été étudié. On en trouve une première analyse, intéressante, dans la thèse d'André Lanfrey, *Une congrégation enseignante: les Frères Maristes de 1850 à 1904* (Université Lyon II, 1979, 384 p.), 283-319.

¹⁴ Chiffre fourni par André Dubuc, *Le combisme et les Frères des Ecoles chrétiennes au Canada français* (D.E.S. (histoire), Université Laval, 1969), 111 p.

tinuer à exercer leur activité en France. Par contre, les refus d'autorisation de 1903, qui touchaient 40 000 religieuses, combinés aux décrets de fermeture de 2 500 écoles en juillet 1904, rendirent impossible, surtout dans les régions à vocations nombreuses, le reclassement de tout ce personnel. Plusieurs religieuses, et notamment celles qui refusaient de quitter leur habit, prirent donc la route de l'exil. C'est ce qui explique que la plupart des congrégations qui s'implantent au Québec dans les années 1903-1905 sont des congrégations de religieuses enseignantes, originaires de l'Ouest et du Sud-Est: Soeurs de la charité de Saint-Louis de Vanne, Filles de Jésus de Kermaria (Bretagne), Soeurs des Saints-Coeurs de Paramé (près de Saint-Malo), Filles de la charité du Sacré-Coeur de La Salle-de-Vihiers (Maine-et-Loire), Soeurs de Saint-François d'Assise de Lyon, Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier (Drôme).

Au total, il est clair qu'il y eut en France entre 1900 et 1905 une action gouvernementale anti-congréganiste que les catholiques pouvaient considérer comme une «persécution»; par contre, il faut être plus nuancé quand on parle d'exil et d'exilés, car les religieuses et religieux français auraient pu rester en France, parfois même sans quitter leurs couvents, mais le plus souvent en se sécularisant fictivement. Au Québec cependant, on ne le perçut jamais de cette façon, et on resta convaincu que c'est «poussés par le vent de la persécution cruelle et impie»¹⁵ que ces «pauvres exilés» débarquèrent par centaines en Amérique.

II — L'implantation des congrégations au Québec

Nous avons déjà signalé plusieurs cas — en 1886, en 1890, en 1903 — où l'arrivée de telle ou telle congrégation française au Québec est directement liée aux conditions politico-religieuses en France. Mais ce facteur est loin d'être le seul qui entre en ligne de compte dans l'implantation des communautés au Québec. Étudiant ces facteurs d'implantation pour une période antérieure (1837-1876), Benoît Lévesque conclut que, plus que les facteurs politiques ou économiques, c'est une vision utopique de l'Amérique qui amène ces communautés à émigrer au Québec. Il indique également le rôle qu'ont pu jouer la langue et les perspectives de recrutement¹⁶. Ces facteurs sont loin d'être absents au début du 20e siècle. Plusieurs congrégations choisissent explicitement le

¹⁵ L'expression est de Mgr Blais, évêque de Rimouski (lettre au curé Moreault, 6 novembre 1902, AAR, registre Q, 447).

¹⁶ B. Lévesque, «Les communautés religieuses françaises au Québec: une émigration utopique? (1837-1876)», in *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec* (Montréal, P.U.M., 1975), 119-192.

Québec parce que la connaissance de l'anglais y est moins nécessaire et à cause de bonnes perspectives de recrutement.

Mais le Québec des années 1900 n'est plus celui du milieu du 19^e siècle: plusieurs congrégations y sont solidement implantées et les diocèses s'y sont multipliés, passant de trois en 1850 à onze en 1900. Les évêques sont ceux qui ont le dernier mot à dire pour l'admission d'une communauté dans leur diocèse, et leur attitude sera effectivement déterminante. Ils désirent avoir un bon «réseau» de communautés s'occupant des principales oeuvres: contemplation, éducation, soin des malades et des pauvres. Les deux principaux diocèses, Montréal et Québec, étant abondamment pourvus, les archevêques Bruchési et Bégin répondent négativement à la plupart des demandes qui leur sont adressées, non sans gémir, à l'occasion, sur l'abondance de ces demandes:

Je suis, depuis quelque temps, écrit Mgr Bégin, assailli de demandes de nombreuses communautés religieuses qui sollicitent la faveur de s'établir à Québec: Trappistines, Clarisses, Auxiliatrices, Soeurs Blanches d'Afrique, Soeurs de tous noms et de toutes couleurs chassées de France. Si j'acquiesçais à toutes ces suppliques, notre pauvre petite ville compterait autant de monastères que de rues. Et pourtant nous avons bien ici assez d'Instituts divers pour répondre à tous nos besoins.¹⁷

Malgré tout, Mgr Bégin admettra une dizaine de nouvelles communautés dans son diocèse entre 1899 et 1905. Mgr Bruchési se veut beaucoup plus sévère à Montréal — peut-être est-ce dû aux graves difficultés financières éprouvées par les Clercs de Saint-Viateur en 1902: l'évêque doit alors faire appel à toutes les autres communautés religieuses pour sauver ceux-ci de la faillite. Il y a tout de même quelques besoins spécifiques qui se font sentir. Ainsi, on voudrait des religieuses infirmières qui puissent visiter à domicile les personnes à l'aise. En 1900, Mgr Bruchési demande à Marie de la Rousselière d'en trouver en France. C'est ainsi que les Soeurs de l'Espérance, de la Congrégation de la Sainte-Famille de Bordeaux, arrivent à Montréal en 1901. Le même besoin se faisant sentir à Québec, Mgr Bégin s'adresse aux Soeurs du Bon-Secours de Troyes, qui doivent refuser, faute de personnel. Bégin demande alors les Soeurs de l'Espérance de Montréal, qui accepteront après avoir reçu ce conseil de Bruchési:

¹⁷ L.-N. Bégin à M. Decelles, 19 novembre 1901. AAQ, RL 38: 306. Bégin explique à l'évêque de Saint-Hyacinthe pourquoi il ne peut admettre les Soeurs du Précieux-Sang à Québec.

Acceptez cette fondation à tout prix. De Québec vous serez appelées ailleurs plus tard, et si vous devez, comme tant d'autres communautés religieuses, quitter la France vous aurez au Canada une terre sympathique où votre dévouement pourra s'exercer en toute liberté.¹⁸

Quant aux Soeurs du Bon-Secours, on les retrouvera à Ottawa en 1912.

Tous les diocèses ne sont pas aussi bien pourvus que ceux de Montréal et de Québec, auxquels on pourrait ajouter ceux de Saint-Hyacinthe et de Nicolet, réservoirs de vocations. Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi, Rimouski, Ottawa, ont besoin de congrégations enseignantes. Mgr Cloutier est le plus explicite. Il explique à Soeur Marie de Ste-Elizabeth, déléguée des Filles de Jésus venue le voir à Trois-Rivières:

Je vous accueille avec une joie d'autant plus grande que je frappe, en vain, à la porte de tous les couvents du pays pour avoir des Soeurs pour mes écoles paroissiales. Partout les sujets manquent. J'en suis au projet de fonder une Congrégation de Soeurs diocésaines, ce qui n'est pas une petite affaire.¹⁹

Quand les conditions financières le permettent, ces évêques veulent établir des congrégations contemplatives dans leur diocèse. C'est ainsi que Mgr Émard accueillera les clarisses à Valleyfield, Mgr Labrecque les Servantes du Saint-Sacrement à Chicoutimi, et Mgr La Rocque les bénédictins à Saint-Benoît du Lac. On peut noter ici que les congrégations les plus prestigieuses (chartreux, bénédictins, trappistes, carmélites) ont fait l'objet de sollicitations des diocèses les plus importants, et particulièrement de Québec²⁰.

Le champ d'activité et la situation financière de la congrégation sont des facteurs primordiaux. L'aspect financier est particulièrement important. Les trappistines de Bonneval (Aveyron) ont des économies suffisantes pour s'établir et elles promettent de subvenir à leurs besoins grâce à une chocolaterie: elles sont acceptées dans le diocèse de Québec où plusieurs localités se disputent leur établissement; elles choisissent finalement Saint-Romuald. Les

¹⁸ P. Bruchési à A. Tête, supérieure générale, 18 mars 1903, Archives de l'Archevêché de Montréal (AAM), 525.116.

¹⁹ Propos rapportés par Marie de Sainte-Elizabeth, «Nos premiers pas au Canada», in *Congrégation des Filles de Jésus* (Saint-Joseph-de-Kermaria, 1944), 35. La scène se déroulait à l'évêché de Trois-Rivières le 19 novembre 1902. La compagne de S. Marie de Sainte-Elizabeth, S. Marie-Zénaïde, rapporte les paroles de l'évêque en termes plus concis: «J'étais en train de vouloir faire des Soeurs, le bon Dieu m'en envoie de toutes faites». Cité in R. Piacentini, *Les «Filles de Jésus»* (Kermaria, Maison-mère, 1952, 341 p.), 168.

²⁰ En 1899, Mgr Bégin invite les bénédictins d'Encalcat (Tarn) à venir s'établir à Beauport. Ceux-ci ayant refusé, on s'adresse aux chartreux, qui déclinent à leur tour (1900). AAQ, 91 CM, France, 2: 263.

Frères agriculteurs de Saint-François Régis (Le Puy) ne sont pas aussi riches, mais leur oeuvre répond aux besoins de la colonisation et surtout, des bienfaiteurs s'offrent à défrayer les dépenses de l'installation:

Chassés de France par la République les Frères de St François Régis sont sans abri. Mon beau-frère et moi leur offrons les capitaux nécessaires pour les installer dans une concession au Canada. Les expulsions étant très précipitées en France, nous avons dû partir à la hâte pour frayer le chemin aux Frères, obtenir les autorisations de l'ordinaire et une concession sans songer d'avance qu'on les refuserait à de malheureux exilés.²¹

Deux mois plus tard, les Frères sont installés au canton Dolbeau et l'évêque de Chicoutimi a facilement accordé son autorisation. Il le regrettera sans doute longtemps par la suite, après que les messieurs auront décidé de se retirer en 1906... Mais à côté de ces heureux, combien de congrégations sans le sou ont été refusées! Aussi tard qu'en 1909, les Clarisses de Ste-Claire de Neffe, réfugiées en Belgique, souhaitent s'établir au Canada. La supérieure écrit à l'évêque de Sherbrooke:

Depuis dix ans que nous avons quitté notre chère et bien aimée France, nous avons bien souffert; mais cependant nous étions heureuses d'avoir trouvé un asile pour continuer notre vie religieuse. Mais la Belgique semble vouloir imiter la France dans ses expulsions; et c'est vers le Canada, aux pieds de votre Grandeur, que se sont tournés nos regards, espérant être accueillies pour l'amour du bon Dieu.

La situation financière est cependant un obstacle insurmontable et Mgr LaRocque répond:

(...) j'ai déjà une Communauté de Contemplatives et vraiment la population catholique, encore bien restreinte, de mon diocèse, ne me justifierait pas, à l'heure actuelle du moins, d'en admettre une deuxième.²²

Nous ne citons que ce cas, mais il y en eut des dizaines au sujet desquels on ne retrouve que de simples allusions dans les archives diocésaines. Il ne suffisait donc pas de vouloir venir au Canada pour y être admis et, particulièrement à Québec et à Montréal, les évêques jugeaient qu'il y avait déjà trop de religieux, du fait surtout que les congrégations déjà établies n'avaient pas besoin d'autorisation épiscopale pour admettre de nouveaux sujets français dans leurs maisons canadiennes. On peut donc dire que les principaux fac-

²¹ J. Couston Le Maistre à Mgr Marois (Québec), 17 mai 1903, Archives de l'Évêché de Chicoutimi (AEC), 8, 32, 1:4.

²² Échange de correspondance entre S. Marie de l'Incarnation et Mgr P. LaRocque, 25 mai - 14 juin 1909. Archives de l'Archevêché de Sherbrooke (AASH), VIII-B-1, G.

teurs qui expliquent la venue au Québec des religieux français au début du 20^e siècle sont la conjonction d'une situation politique défavorable en France et d'une conjoncture locale favorable au Québec, du double point de vue de l'organisation religieuse et de l'aspect financier. L'existence d'une forte communauté de langue française et de bonnes perspectives de recrutement constituent de puissants motifs secondaires.

Il y a d'autres facteurs qui jouent également et qui ont assez peu à voir avec la crise religieuse en France. Ainsi les grandes congrégations qu'on peut dire «à vocation internationale» poursuivent leur expansion normale, qui les amène souvent au Québec. C'est le cas de la Société de Marie-Réparatrice, congrégation féminine proche des jésuites, qui multiplie les fondations en Italie, en Espagne, en Autriche-Hongrie, aux États-Unis, au Mexique, et qui s'établira à Montréal en 1910 dans la foulée du Congrès eucharistique international. C'est le cas surtout pour les congrégations missionnaires. On a tendance à situer dans les années '20, au temps de Pie XI, la grande expansion missionnaire québécoise, mais ce mouvement remonte en réalité au tout début du siècle. La fondation des Soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception date de 1902; on discute beaucoup à cette époque de la création au Québec d'un séminaire des missions étrangères, à laquelle est directement liée l'arrivée des Pères du Saint-Esprit et la fondation de leur Institut colonial franco-canadien (1905) qui cédera la place à un séminaire apostolique en 1912²³. C'est dans ce contexte d'activité missionnaire qu'il faut également situer le succès des *Annales* des Missionnaires du Sacré-Coeur, avec leurs missions d'Océanie, et l'ouverture à Québec de postulats pour les Pères blancs (1901) et les Soeurs blanches d'Afrique (1903).

Il faut aussi signaler le cas d'un certain nombre de congrégations féminines demandées au Canada pour servir d'auxiliaires (cuisine, lingerie, ménage) aux congrégations d'hommes ne recrutant pas suffisamment de frères convers. En 1902, les Soeurs de Saint-Jacut (Bretagne) sont appelées au scolasticat des oblats à Ottawa; en 1903, les Soeurs de Paramé (Bretagne) par les Clercs de Saint-Viateur à Joliette; en 1912, les Religieuses de l'Enfant-Jésus de Chauffailles (Bourgogne) viennent remplacer les Filles de Jésus

²³ Mgr A. Le Roy, supérieur général des Pères du Saint-Esprit, avait confié au P. Limbour la mission d'organiser à Montréal, de concert avec les sulpiciens, un Séminaire des missions. Mgr Bruchési reçut mal ce projet et en novembre 1904, Limbour se portait acquéreur du domaine Alonzo Wright dans la Gatineau, où il lancera un Institut colonial qui n'aura pas de succès. Cf. Henri Lestage, *Le Père Amet Limbour au Canada* (Cahiers Lestage, 1, Touraine, Collège Saint-Alexandre, s.d.) [1981], 37 p. (Ce texte est une reproduction du Cahier n° 22 de la revue *Asticou* (décembre 1979). Voir aussi Marie-Paule Rajotte LaBrèque, «Premières tentatives canadiennes d'établissement d'un Séminaire des Missions-Étrangères», in SCHEC, *Sessions d'étude*, 38 (1971), 17-30: 21-24.

sur la Côte Nord pour seconder les Pères eudistes; en 1913, les Soeurs de Mormaison (Vendée) assurent les services auxiliaires au Collège Saint-Alexandre pour les spiritains. Il s'agit dans les quatre cas de congrégations françaises très «locales», dont la principale fonction est l'enseignement aux enfants; dès qu'elles le pourront, elles développeront au Québec leurs fonctions d'enseignement, reléguant à l'arrière-plan les tâches ménagères qui avaient néanmoins constitué pour elles une commode porte d'entrée.

Nous sommes loin d'avoir épuisé les motifs qui expliquent l'arrivée de toutes ces congrégations au Québec. Il faudrait parler des liens de famille ou d'amitié, des initiatives personnelles (qu'on pense à Marie de la Rousselière), des rencontres de voyages — les évêques et les curés font facilement le voyage en France — ou de l'action des ecclésiastiques français déjà immigrés au Québec et qui veulent aider leurs compatriotes religieux. Dans ce dernier cas, on peut penser au curé Victor Rousselot, éduqué à St-Laurent-sur-Sèvre et qui fut à l'origine de la venue de la famille montfortaine (Pères montfortains, Filles de la Sagesse, Frères de Saint-Gabriel); ou à dom Antoine Oger, abbé d'Oka, né en Maine-et-Loire et qui fut pour beaucoup dans l'immigration des Filles de La-Salle-de-Vihiers à Newport, Vt., puis à Sherbrooke. Mais il faut s'élever au-dessus de ces cas particuliers et voir quel impact a pu avoir sur le Québec l'ensemble de ces arrivées entre 1900 et 1914.

III — L'impact des nouveaux arrivants

La première conséquence de l'arrivée des congréganistes français est d'ordre numérique: ils transforment l'équilibre du personnel religieux québécois. Dans quelle mesure? Voilà qui n'est pas facile à déterminer, tant qu'on ne possédera pas de données plus complètes sur le nombre de religieux français immigrés au Québec. L'état des archives est ici fort inégal: si plusieurs congrégations possèdent de bons dossiers sur leurs religieux français, pour d'autres, les données sont éparpillées et même, pour quelques-unes, elles sont devenues impossibles à reconstituer. Donnons tout de même, sous toute réserve, les chiffres dont nous disposons pour quelques congrégations, ne serait-ce que pour indiquer un ordre de grandeur (Tableau 1).

Jusqu'à plus ample informé, on peut penser que près de 2 000 religieux français ont immigré au Québec entre 1900 et 1914. C'est un total qui dépasse de très loin celui des religieux venus au temps de Mgr Bourget: pour les congrégations d'hommes, B. Lévesque a calculé un total de 225 religieux sur une période de quarante ans (1837-1876)²⁴; nous obtenons pour une période pratiquement con-

²⁴ B. Lévesque, «Les communautés religieuses françaises...», 168.

TABLEAU 1
Religieux français immigrés au Canada, 1900-1914
(quelques congrégations)*

Congrégation	Année d'implantation	Nombre de religieux français arrivés au Canada en						
		1900-1901	1902	1903	1904	1905-1909	1910-1914	TOTAL
Soeurs de la Présentation de Marie	1853	1	—	22	14	5	1	43
Frères maristes	1885	20	20	99	19	48	?	206
Frères de S. Gabriel	1888	10	—	25	15	6	2	58
Eudistes	1890	9	9 (1 au Q)	50 (17 au Q)	6 (2 au Q)	7	6 (3 au Q)	87 (23 au Q)
Soeurs de la charité de Saint-Louis	1902		5	27	42	30	5	109
Filles de Jésus	1902		24	109	47	47	21	248
Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier	1903			12	17	9	2	40
Pères du Saint-Esprit	1905					32	23	55
Filles de la charité du Sacré-Coeur de Jésus	1905					38	12	50
Religieuses de l'Enfant-Jésus de Chauffailles	1912						16	16
TOTAL		40	58	344	160	222	88	912

Sources: Archives des différentes congrégations.

* Les congrégations choisies ont été retenues d'abord parce que les données étaient compilées, puis en tenant compte des critères suivants: année d'implantation, taille de la congrégation, type de congrégation (religieuses, frères enseignants, congrégations cléricales).

centrée sur dix ans (1902-1912) un chiffre quatre fois plus élevé. Selon B. Denault, il y aurait eu au Québec en 1901 quelque 2 000 religieux et 6 600 religieuses, ces chiffres passant respectivement en 1911 à 3 000 et 10 000²⁵. Si notre estimé grossier se rapproche un tant soit peu de la réalité, c'est au moins un religieux sur sept qui aurait été d'origine française au Québec entre 1902 et 1914.

Autre trait frappant: ces religieux sont répartis à peu près également entre les hommes et les femmes, tant pour le nombre d'immigrants que pour le nombre de congrégations: ils proviennent en effet de quelque 26 congrégations d'hommes et de 29 congrégations de femmes²⁶. Cet équilibre entre hommes et femmes est particulièrement remarquable quand on sait que tant en France qu'au Québec, les effectifs des congrégations féminines étaient alors beaucoup plus considérables que ceux des congrégations masculines. Mais il faudra une analyse plus détaillée pour expliquer ce phénomène. Il faudra en particulier tenir compte des sorties de religion. Ainsi, des 99 Frères maristes arrivés au Québec en 1903, 26 quittèrent la congrégation entre 1904 et 1909 et 13 décédèrent durant la même période²⁷. Notons cependant que ces départs paraissent très rares pour les congrégations féminines.

Une des conséquences importantes d'une arrivée aussi importante de religieux et de congrégations est la diminution du nombre des fondations de communautés au Québec, particulièrement chez les femmes. Dans son étude des fondations et implantations de communautés au Québec, B. Denault établit qu'il n'y eut aucune fondation québécoise chez les hommes avant 1921. Par contre, chez les femmes, on relève 20 fondations avant 1900 contre 16 implantations, alors qu'entre 1900 et 1914, ces chiffres sont de 2 fondations seulement et de 19 implantations²⁸. Il serait facile d'établir que les nouvelles congrégations françaises se sont souvent établies dans des régions ou des quartiers où les congrégations canadiennes ne pouvaient s'implanter, faute de personnel. Et c'est habituellement après avoir essuyé ce type de refus des communautés bien établies qu'un évêque ou un curé poussaient quelques jeunes filles à fonder une nouvelle congrégation. Les congrégations françaises, en répondant à ces besoins, ont donc rendu sans objet ces éventuelles fondations.

²⁵ B. Denault, «Sociographie générale des communautés...», 50.

²⁶ On trouvera en appendice la liste de 54 congrégations implantées entre 1837 et 1914. Pour être complet, il faudrait ajouter les sulpiciens, dont les relations avec la France sont encore très étroites au début du 20^e siècle.

²⁷ Données fournies par l'historien de la congrégation, *L'Oeuvre mariste canadienne* (Iberville, 1970), I: 419-422.

²⁸ B. Denault, «Sociographie générale des communautés...», 72.

L'expansion géographique des congrégations françaises au Québec est d'ailleurs d'un intérêt tout particulier. Ce qui ressort d'un examen même superficiel, c'est qu'au début du 20^e siècle ce n'est pas le Québec, mais bien le Canada français, incluant la Nouvelle-Angleterre, qui est l'aire d'étude la plus appropriée. L'Ontario, l'Acadie, l'Ouest canadien — peut-être surtout lui — et les Franco-Américains feront largement appel aux religieux français, souvent par l'intermédiaire de la province de Québec. À telle enseigne qu'il est parfois impossible de cerner le groupe québécois dans telle ou telle congrégation. Ainsi, les eudistes vont d'abord en Nouvelle-Écosse (1890) et au Nouveau-Brunswick (1898) avant de s'établir au Québec (1903): les obédiences se font indifféremment dans l'une ou l'autre de ces provinces. Nous avons inclus le diocèse d'Ottawa dans notre étude, non seulement parce qu'une grande partie de son territoire était située au Québec, mais aussi parce que Mgr Duhamel (1874-1909) avait comme politique de n'admettre les grandes communautés d'hommes dans la capitale que pour autant qu'elles accepteraient d'y établir leur scolasticat, lequel desservait tout le pays. C'est ce que firent oblats, capucins, dominicains, montfortains et rédemptoristes, pour ne nommer que ceux-là. L'Ouest canadien, alors en plein développement, appela aussi beaucoup de congrégations françaises, qui n'y connurent pas toujours le succès. À part les implantations au Manitoba, il faut signaler l'influence des évêques oblats nés en France et oeuvrant dans l'Ouest: Albert Pascal en Saskatchewan (1891-1920) et Émile Legal en Alberta (1897-1920), qui ne manquaient pas de multiplier les appels à l'aide en direction de leur ancienne patrie. Enfin, on sait le rôle qu'a joué le clergé canadien-français en Nouvelle-Angleterre; la part des congrégations françaises n'y fut pas négligeable et on vit à l'occasion des congrégations envoyer des sujets canadiens connaissant l'anglais «aux États» pour les remplacer au Québec par des religieux français arrivés de fraîche date²⁹.

Naturellement, les congrégations cherchent à se développer et assez tôt, elles désirent ouvrir un noviciat au pays. Le plus souvent, ces noviciats se recrutent bien et il ne fait pas de doute que ces religieux, même s'ils sont de nationalité canadienne sont fortement marqués par la formation de leurs maîtres. Nous ne nous

²⁹ Les oeuvres religieuses des Franco-Américains ont parfois essaimé au Québec où elles ont eu une grande influence. On pourrait citer des congrégations religieuses, comme les Petites franciscaines de Marie ou les Soeurs de Sainte-Chrétienne, qui se sont d'abord implantées en Nouvelle-Angleterre avant de venir au Québec. Plus importante encore est l'oeuvre de J.-A. Jacquemet, dominicain français arrivé en 1903 à Fall River, Mass., où il fonda en 1911 les Cercles Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc, qui devinrent au Québec les principaux promoteurs de l'oeuvre de la tempérance. Cf. *Le mouvement des cercles Lacordaire et Sainte-Jeanne d'Arc au Canada* (Québec, 1946), 179 p.

attarderons guère sur un problème qui connaîtra une grande acuité dans plusieurs congrégations surtout entre les deux guerres et parfois même au-delà de 1945: celui de la direction française des maisons canadiennes. Même quand il reste peu de religieux français au Canada, ceux-ci occupent toujours les postes de commande: supérieur provincial, maître des novices, responsable des études, délégué au chapitre³⁰. La raison la plus souvent invoquée est la nécessité de maintenir l'unité et «l'esprit» de la congrégation. Pour certaines petites congrégations, l'implantation au Canada était cependant une condition de survie et souvent, le rameau d'Amérique est devenu plus important que le tronc français.

Une autre conséquence de la venue de ces congrégations se situe au niveau économique et financier: qu'on pense par exemple aux nombreuses institutions qu'elles mettent sur pied. Ici, l'étude des incorporations des congrégations ne manquerait pas d'intérêt³¹. La facilité avec laquelle le gouvernement québécois accordait ces incorporations ne manquait pas de scandaliser certains protestants anglo-canadiens ou les observateurs français de tendance anticléricale, qui voyaient là un des signes concrets de la montée du péril clérical dans la province³².

Au-delà de ces conséquences d'ordre démographique ou institutionnel, l'arrivée d'un si grand nombre de religieux français au Québec et surtout les circonstances et le climat qui ont entouré leur venue ont eu un impact idéologique qui, s'il n'est pas facile à mesurer, n'en est pas moins réel. Cette influence s'est certainement fait sentir dans le domaine de l'enseignement. Des 55 congrégations immigrées au Québec, 36 (18 masculines et 18 féminines), soit les deux-tiers, se consacrent entièrement ou de manière significative à l'éducation. Si on prenait le nombre absolu de religieux immigrants plutôt que le nombre de congrégations, la proportion serait beaucoup plus forte. L'arrivée d'un nombre important de religieuses et de religieux français dans le système scolaire québécois a sans doute considérablement renforcé la cléricatisation du

³⁰ Le cas des Frères de l'instruction chrétienne, où le tournant se fera durant les années '30, est analysé dans Jean-Luc Brosseau, *L'Amérique, nouveau champ apostolique des Frères de l'instruction chrétienne* (Thèse de M.A., Univ. de Montréal, 1960, 121 p.), 109-119: «Influence progressive des Canadiens».

³¹ L'aspect juridique de la question est étudié dans Jean Moncton, *L'incorporation civile des instituts religieux au Canada*, Thèse de doctorat (droit canonique) (Univ. Saint-Paul, 1978, 400 p.), où l'Appendice I-A (p. 194-363) donne une liste d'incorporations de 1618 à 1975 pour 87 instituts d'hommes et 189 instituts de femmes. Pour le Québec, l'A. a relevé 110 lois spéciales d'incorporation entre 1880 et 1929 (p. 397).

³² Voir par exemple E.W. Sait, *Clerical Control in Quebec* (Toronto, Sentinel, 1911, 158 p.), 23-26; ou R. de Marmande, *Le Cléricalisme au Canada* (Paris, Nourry, 1911, 203 p.), 40-41.

corps enseignant relevée par André Labarrère-Paulé pour la fin du 19^e siècle³³. Chaque congrégation arrivait au Québec avec une solide tradition pédagogique, mise au point dans le climat de grande rivalité existant en France entre l'école publique et l'école libre. Naturellement les évêques canadiens insistaient pour que les religieux s'adaptent aux méthodes du pays, et on voit des religieux français des nouvelles congrégations aller faire des stages d'étude de quelques semaines dans les maisons de congrégations canadiennes ou de congrégations françaises implantées depuis longtemps au Canada. Le manuel scolaire est aussi un puissant canal idéologique. Chaque congrégation, particulièrement chez les frères enseignants, avait les siens, et l'étude de leur «canadianisation» progressive ne manquerait certes pas d'intérêt³⁴.

L'impact le plus grand des congrégations françaises au Québec au début du 20^e siècle se situe au niveau des mentalités. Il faut voir des descriptions de l'arrivée de «ces pauvres exilés», les récits de leurs malheurs, l'accueil empressé qu'on leur réserve, notamment en leur apportant une foule d'objets de première nécessité. Ainsi, le 4 mai 1903, quatre Filles de Jésus arrivent à Notre-Dame-du-Lac, au Témiscouata. Le dimanche suivant, le curé fait appel à la générosité des paroissiens.

Son appel, rapporte la Supérieure, fut entendu. Depuis midi jusqu'au soir, le temps des Vêpres excepté, nous arrivent avec abondance: literie, vaisselle, lingerie, ustensiles de cuisine, tables, chaises, provisions de toutes sortes et même «deux vaches et demie», c'est-à-dire deux vaches et une petite génisse.³⁵

Les jeunes gens du patronage sacrifient le fruit d'une partie de cartes et de thé qui avait rapporté 30 \$. Dans les discours et les écrits, l'insistance est mise sur la réalité de la persécution et de l'exil. Un parallèle est souvent établi entre «la France catholique qui a implanté la foi au Canada» et la Nouvelle-France qui paie sa dette de reconnaissance en accueillant les exilés. Ainsi, Mgr LaRocque, de Sherbrooke, écrit aux Missionnaires de La Salette:

³³ Ainsi, la proportion d'instituteurs religieux au primaire passe de 48% en 1876 à 68% en 1887. André Labarrère-Paulé, *Les instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900* (Québec, P.U.L., 1965, 471 p.), 368.

³⁴ On trouvera une première analyse du contenu de certains de ces manuels dans Jacques Paradis, «Religion et nationalisme dans les manuels de lecture courante des Frères du Sacré-Cœur du Canada français (1897-1910)», in SCHEC, *Sessions d'étude*, 47 (1980): 75-94. Voir aussi Danielle Nepveu, *Les représentations religieuses au Québec dans les manuels scolaires de niveau élémentaire, 1950-1960* (Documents préliminaires, 1), (Québec, IQRC, 1982), 95 p.

³⁵ Marie de Sainte-Elisabeth, «Nos premiers pas au Canada», 58.

À cette heure, l'une des plus sombres de votre histoire, à cette heure où la France, livrée à un gouvernement satanique, persécute et rejette de son sein les meilleurs, les plus nobles de ses fils, les Religieux, la *Nouvelle France*, encore profondément Catholique, ne se doit-elle pas elle-même d'ouvrir ses portes aussi larges que les circonstances le permettent, à ces nobles exilés? Pour ma part, ce que j'ai fait pour vos Pères, je voudrais pouvoir le faire pour chacune des Communautés religieuses de France, qui, à l'heure actuelle, portent au front la glorieuse auréole de l'injuste et folle persécution dont elles sont les victimes.³⁶

D'ailleurs, les acteurs en sont tous intimement convaincus: les religieux, leurs supérieurs, et du côté québécois, évêques, curés et paroissiens ne doutent pas un instant que ces pieux religieux aient été chassés de leur pays par un gouvernement sectaire livrant au catholicisme une lutte sans merci. On pourrait multiplier à l'infini les exemples d'appréciations comme celle que l'évêque de Rimouski envoie à la supérieure générale des Filles de Jésus:

[...] les méchants qui étreignent aujourd'hui la plus belle nation de la terre sont arrivés à ce point d'aveuglement et d'audace, où ils se croient autorisés à tenter un suprême effort pour la déchristianiser et la plonger ainsi dans l'abyme de sa ruine morale [...].³⁷

Les événements qui se dérouleront ensuite en France, et notamment la séparation des Églises et de l'État (1905), seront interprétés de la même manière. On voit immédiatement les conséquences idéologiques que cette lecture des événements aura au Québec: méfiance envers la France républicaine, crainte des idées laïques, rejet de toute initiative du gouvernement québécois qui pourrait ressembler à une immixtion dans les secteurs réservés à l'Église, particulièrement dans le domaine de l'éducation, chasse aux francs-maçons et aux libres penseurs... On se forge une mentalité d'assiégés et on renforce de toutes parts la forteresse catholique³⁸. Vu la faiblesse de l'adversaire, il devient alors facile de célébrer les fastes du catholicisme québécois, de comparer ses réalisations et ses constructions aux confiscations et aux ruines qui s'accumulent sur la malheureuse France. On trouve sans doute là une des sources du

³⁶ P. LaRocque au P. Perrin, supérieur général, 2 février 1903, AASh, VIII-A-3.

³⁷ A.-A. Blais à Marie de Sainte-Blandine, 5 déc. 1902, AAR, Reg. Q, 482. En fait, cet extrait fait partie d'une longue envolée, dans le style grandiloquent de cet évêque, qui se termine sur une vision d'espoir reposant sur la certitude que Dieu ne manquera pas à l'heure marquée par la providence, «de disposer encore de la puissance de son bras pour sauver la Fille aînée de son Église».

³⁸ Un livre comme celui de Richard Jones, *L'idéologie de «L'Action catholique» (1917-1939)* (Québec, P.U.L., 1974, 359 p.) montre bien jusqu'où peuvent aller les manifestations d'une idéologie défensive de ce type.

triomphalisme catholique qui prendra toute son ampleur sous les régimes Taschereau et Duplessis.

*
* *

En somme, la venue des religieux français au Québec au début du siècle a probablement renforcé considérablement la prépondérance du fait catholique au Canada français, tout en orientant nettement ce catholicisme vers une idéologie de défense religieuse. Ce courant remonte aux années 1880, qui ont vu l'arrivée au Québec des premiers religieux français partis de France par crainte des menées anticléricales du gouvernement républicain. L'assaut contre l'Église ira croissant jusqu'en 1905 et le mouvement de l'immigration des religieux suivra la même courbe. Cependant, durant toute la période, un double mouvement animera les dirigeants religieux français. D'une part, ils espèrent toujours un retournement de l'opinion, de «bonnes» élections et l'avènement d'un gouvernement modéré. D'autre part, ils se préparent au pire, et entrevoient même le jour où tout culte public serait banni en France. Pour les républicains comme pour les libéraux, c'est l'ombre de la Révolution française qui se profile derrière tout ce conflit, et ce n'est pas pure coïncidence si les travaux d'Alphonse Aulard, d'Albert Mathiez ou de Pierre de la Gorce sur l'histoire religieuse de la Révolution paraissent à cette époque³⁹, en même temps d'ailleurs que les ouvrages de Paul Allard sur les persécutions des premiers siècles connaissent une diffusion considérable⁴⁰. Les religieux français arrivés au Québec viennent illustrer le prolongement de cette grande lutte.

Il ne faut sans doute pas exagérer les répercussions de ces conflits français au Québec: le quotidien se chargeait vite de plonger ces immigrants dans de nouvelles préoccupations. De plus, la plupart de ces religieux — et encore plus de ces religieuses — étaient presque totalement privés des sources d'information sur ces questions politiques. La vie religieuse était leur première préoccupation. À cet égard, leur spiritualité et leur famille religieuse ont, à la longue, probablement marqué l'Église québécoise autant, sinon plus, que le choc produit par leur arrivée. Ce serait un dernier volet de l'influence des religieux français au Québec durant le demi-siècle qui a précédé la deuxième guerre mondiale.

³⁹ Aulard publie en 1903 *La révolution française et les congrégations*. Entre 1904 et 1910 paraîtront quatre volumes de Mathiez sur l'histoire religieuse de la Révolution française, notamment sur les cultes révolutionnaires. Enfin, c'est à partir de 1909 que seront publiés les cinq volumes de *l'Histoire religieuse de la Révolution française* de P. de la Gorce, qui connaîtront plus de 20 éditions.

⁴⁰ Citons les principaux titres, qui ont paru entre 1885 et 1905: *Histoire des persécutions*, 5 v., *Le christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose*, Julien d'Apostat, 3 v., *Dix leçons sur le martyre*.

APPENDICE

**Congrégations implantées de France au Québec,
1837-1914***

Implantation

Canada-Québec

1837	Frères des écoles chrétiennes (FE)
1841	Oblats de Marie-Immaculée (CC)
1842	Jésuites (CC)
1842	Religieuses du Sacré-Coeur (RVA)
1844	Religieuses du Bon-Pasteur d'Angers (RVA)
1847	Congrégation de Sainte-Croix (FE, CC)
1847	Soeurs de Sainte-Croix (RVA)
1847	Clercs de Saint-Viateur (FE, CC)
1853	Soeurs de la Présentation de Marie (RVA)
1855	Religieuses de Jésus-Marie (RVA)
1872	Frères du Sacré-Coeur (Paradis) (FE)
1873	Dominicains (CC)
1875	Carmélites (Reims) (C)
1881	Trappistes (Bellevue) (C)
1883	Montfortains (CC)
1884	Filles de la Sagesse (RVA)
1884	Frères de Saint-Vincent de Paul (FE, CC)
1885	Frères maristes (FE)
1886	Frères de l'instruction chrétienne (Ploërmel) (FE)
1888	Frères de Saint-Gabriel (FE)
1890	Franciscains (CC)
1890	Capucins (CC)
1890	Pères du Saint-Sacrement (CC)
1890-1903	Eudistes (CC)
1891-1903	Soeurs des Saints-Coeurs de Jésus et de Marie (Paramé) (RVA)
1891	Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception (CC)
1892	Franciscaines missionnaires de Marie (C,M)
1892	Servantes du Saint-Coeur de Marie (RVA)
1894-1900	Chanoinesses régulières des Cinq Plaies du Sauveur (RVA)
1895	Filles du Coeur de Marie (RVA)
1900	Missionnaires du Sacré-Coeur (Issoudun) (CC,M)
1901	Pères blancs (M)
1901	Soeurs de l'Espérance (Sainte-Famille de Bordeaux) (RVA)
1902	Soeurs de la charité de Saint-Louis (Vannes) (RVA)
1902	Soeurs du Sacré-Coeur de Jésus (Saint-Jacut) (RVA)
1902	Pauvres clarisses (Lourdes) (C)
1902	Trappistines (Bonneval) (C)

1902	Missionnaires de la Salette (CC)
1903	Frères de la Croix de Jésus (FE)
1903	Frères de Saint-François Régis (F agriculteurs)
1903	Filles de Jésus (RVA)
1903	Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier (RVA)
1903	Servantes du Très-Saint-Sacrement (C)
1903	Soeurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique (M)
1903-1904	** Soeurs de Sainte-Chrétienne (RVA)
1904	Soeurs de Saint-François d'Assise (Lyon) (RVA)
1905-1907	** Filles de la charité du Sacré-Coeur (La Salle de Vihiers) (RVA)
1905	Pères du Saint-Esprit (CC, M)
1910	Société de Marie-Réparatrice (RVA)
1910	Soeurs de la Visitation Sainte-Marie (Visitandines) (C)
1912	Religieuses de l'Enfant-Jésus de Chauffailles (RVA)
1912	Bénédictins (Saint-Wandrille) (C)
1912	Soeurs du Bon-Secours de Troyes (RVA)
1913	Soeurs des Sacrés-Coeurs (Mormaison) (RVA)

* Liste provisoire, qui comprend les congrégations établies à Ottawa. À quelques variantes près, nous utilisons la nomenclature adoptée par Michel Thériault, dans *Les instituts de vie consacrée au Canada...* (Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1980), 295 p. La liste comprend des congrégations françaises venues au Québec mais arrivées d'abord aux États-Unis (marquées **), mais ne comprend pas un certain nombre de congrégations implantées au Québec durant cette période mais venues des États-Unis, d'Irlande, d'Italie ou de Belgique (v.g.: rédemptoristes et rédemptoristines, Petites soeurs des pauvres, Christian Brothers): on pourra les retrouver dans la liste de B. Denault, *Éléments...*, 197-201.

Pour décrire les congrégations, nous utilisons les indications suivantes:

C	contemplatifs
CC	congrégation cléricale (y compris les Ordres et les chanoines)
FE	frères enseignants
M	missionnaires
RVA	religieuses de vie active.